

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

CANTON D'HAZEBROUCK

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Jeunesse / 2024 / n°46

**VILLE D'ESTAIRES****DECISION MUNICIPALE PORTANT FIXATION DES TARIFS
DES ACCUEIL DE LOISIRS, DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET DE
L'ACCUEIL JEUNES.**

- Nous, Maire de la Commune d'Estaires (Nord) ;
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 septembre 2020 déléguant certains de ses pouvoirs au Maire, et notamment de « fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics » ;
- Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public ;
- Vu la délibération en date du 22 septembre 2020 approuvant le dispositif LEA ;
- Vu la modification du règlement en date du 3 mars 2022 ;
- Considérant qu'il y a lieu de modifier les tarifs communaux afférents aux activités périscolaires, les accueils de loisirs et l'accueil jeunes à effet du **1er septembre 2024**.

DECIDONS**Article 1**

A compter du **01 septembre 2024** les tarifs aux activités périscolaires, les accueils de loisirs et l'accueil jeunes sont fixés ainsi comme suit :

**Les tarifs comprennent le temps d'accueil de 8h30 à 17h soit une amplitude horaire est de 8h30/jour
le cout du repas s'ajoute à ce tarif,
ainsi que l'accueil sur les temps de garderie (7h30 à 8h30 et de 17h à 18h)**

à la journée :

	1 enfant		REPAS/jour
QF 1 (0-369)	2.6 €	0.25h	3.77 €
QF 2 (370-499)	4.8 €	0.45h	3.77 €
QF 3 (500-700)	6.6 €	0.60h	3.77 €
QF 4 (701 - 900)	10 €	0.95h	3.77 €
QF 5 (901 et +)	12 €	1.14h	3.77 €

Possibilité d'accueillir les enfants de – de 6 ans en demi-journée (9h-12h), le tarif est divisé par deux.

A la semaine :

	1 enfant		2 enfants		3 enfants et +	
QF 1 (0-369)	13 €	0.25€/h	22 €	0.20€/h	32 €	0.20€/h
QF 2 (370-499)	24 €	0.45€/h	32€	0.30€/h	42€	0.27€/h
QF 3 (500-700)	33 €	0.60€/h	46 €	0.44€/h	56 €	0.35€/h
QF 4 (701 et+)	36 €	0.68€/h	55 €	0.52€/h	70 €	0.44€/h
QF 5 (901 et +)	38 €	0.72€/h	58 €	0.55€/h	74 €	0.46€/h
+ repas	3.77 €/jour/enfant					

A la quinzaine :

	1 enfant		2 enfants		3 enfants et +	
QF 1 (0-369)	26 €	0.25€/h	35€	0.17€/h	45 €	0.14€/h
QF 2 (370-499)	48 €	0.45€/h	55€	0.26€/h	65€	0.21€/h
QF 3 (500-700)	63 €	0.60€/h	85 €	0.40€/h	100 €	0.32€/h
QF 4 (701 et+)	70 €	0.66€/h	100 €	0.48€/h	130 €	0.41€/h
QF 5 (901 et +)	74 €	0.70€/h	106 €	0.51€/h	138 €	0.43€/h
+ repas	3.77 €/jour/enfant					

Supplément :

Pour les enfants n'étant pas domiciliés à Estaires le tarif à la journée est appliqué (pas de dégressivité possible en fonction du nombre d'enfant)

Article 2

A compter du **01 septembre 2024** les tarifs des activités de garderie matin et soir pour les enfants des accueils de loisirs sont fixés ainsi qu'il suit, selon le quotient familial de la CAF :

<u>Quotient Familial</u>	<u>Tarif pour 1 enfant</u>
QF 1 (0-369)	0,26 € de l'heure
QF 2 (370-499)	0,46 € de l'heure
QF 3 (500-700)	0,60 € de l'heure
QF 4 (701-900)	0,68 € de l'heure
QF 5 (901 et +)	0.70 € de l'heure

Toute heure entamée est due.

Article 3

Pour chaque enfant bénéficiant d'une prestation supplémentaire en camp :

1 nuitée	6 €
Camp à thème/nuit	12 €

Article 4

Tarifs accueil jeunes :

Adhésion annuelle (septembre à juin) + **frais de dossier : 15 €**

<u>Quotient familial</u>	<u>Part famille en €</u>
QF 1 (0-369)	5
QF 2 (370-499)	7
QF 3 (500-700)	8.5
QF 4 (701 et 900)	10
QF 5 (701 et+)	12

Recharge des unités pour les activités payantes :

<u>Quotient familial</u>	<u>Part famille en €</u>	<u>Unité de recharge</u>
QF 1 (0-369)	0.50	1
QF 2 (370-499)	0.70	1
QF 3 (500-700)	0.85	1
QF 4 (701 et+)	1	1

Article 5

Tarifs Plan mercredi :

Frais de dossier 15 € /an pour les Estairois et 50 € /an pour les extérieurs

L'inscription est annuelle, la réservation est effectuée par période inter vacances (soit de septembre à novembre, de novembre à décembre, de janvier à février, de mars à avril et de mai à juillet). Toute réservation de période est due. Les frais de garderie sont à ajouter à ce tarif, aux mêmes conditions que pour les accueils de loisirs.

<u>Quotient Familial</u>	<u>Tarif pour 1 enfant</u>	<u>Repas</u>
QF 1 (0-369)	2,60 € par jour	3,77 € par jour
QF 2 (370-499)	4,80 € par jour	3,77 € par jour
QF 3 (500-700)	6,60 € par jour	3,77 € par jour
QF 4 (701 et +)	10,00 € par jour	3,77 € par jour
QF 5 (901 et +)	12,00 € par jour	3,77 € par jour

Article 6

La Directrice Générale des Services et le service enfance jeunesse éducation sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 7

La présente décision sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet de mesures de publicités réglementaires et dont ampliation sera adressée au Sous-préfet de Dunkerque.

Article 8

La présente décision peut faire l'affaire d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à ESTAIRES, le 26 juillet 2024
Le Maire
Bruno FICHEUX



- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que le présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.